

Secrétariat général  
Viktoriastrasse 15  
Case postale 685  
3900 Brigue

Tél. 027 924 66 00  
Fax 027 924 66 01  
Courriel info@fcv-vwg.ch

Mollens/Brigue, le 19 octobre 2016

Service de l'industrie, du commerce et  
du travail  
Av. du Midi 7  
1950 Sion

Par e-mail : sict-diha@admin.vs.ch

## **Consultation : Rapport et avant-projet de loi modifiant la loi sur l'ouverture des magasins du 22 mars 2002 (LOM)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

Après consultation des documents mis à disposition dans le cadre de la consultation, nous pouvons vous soumettre, ci-après, notre prise de position dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge. La présente prise de position a été approuvée par notre comité.

La Fédération des communes Valaisannes soutient l'idée selon laquelle il incombe au conseil municipal de désigner les dimanches et jours fériés durant lesquels les commerces pourront ouvrir sur son territoire. Cette compétence est essentielle afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque commune. En fixant à quatre le nombre de dimanches ou jours fériés durant lesquels les commerces seront autorisés à ouvrir, l'avant-projet utilise de manière optimale la marge de manœuvre laissée aux cantons par le droit fédéral : une procédure que nous soutenons.

Par contre, nous estimons que la formulation de l'article 6 al 2 de l'avant-projet n'est pas suffisamment claire pour écarter toute incertitude. Il doit apparaître clairement que les communes sont libres d'utiliser cette possibilité ou non, sans obligation, intégralement ou partiellement. Nous demandons donc de reformuler l'article 6 al 2 comme suit :

« Le Conseil municipal **peut désigner jusqu'à quatre dimanches ou jours fériés par année** durant lesquels tous les magasins peuvent ouvrir... »

Nous vous prions de prendre connaissance de ce qui précède et vous remercions de la possibilité qui nous a été donnée de prendre position.

Avec nos meilleures salutations

**Fédération des Communes Valaisannes**  
**FCV – VWG**

Le président :



Stéphane Pont

La secrétaire générale :



Eliane Ruffiner-Guntern